



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL
COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE
SAISON 2024-2025



BON A SAVOIR N° 4

CREATION D'UNE COMMISSION FEDERALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

A partir de la saison **2025/2026**, cette nouvelle commission statuera pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans un championnat Fédéral.

Article 34 :

- Le nombre des obligations dirigées par les arbitres est fixé à 17 journées (une journée s'entendant du lundi au dimanche inclus d'une même semaine quel que soit le nombre de matches arbitrés pendant cette période) **dont 2 sur les 3 dernières journées de la compétition.**
- Cette commission dispose d'un délai supplémentaire de 8 jours par rapport aux dates prévues au calendrier des évènements pour faire paraître la liste des clubs en infractions et les sanctions y afférentes, **soit les 8 octobre, 8 avril et 8 juillet.**

Les décisions de cette commission seront examinées en appel par **la Commission Supérieure d'Appel qui jugera en dernier ressort.**

Yannick DANDRELLE
Secrétaire de la CRSA

Joël MULLER
Président de la CRSA